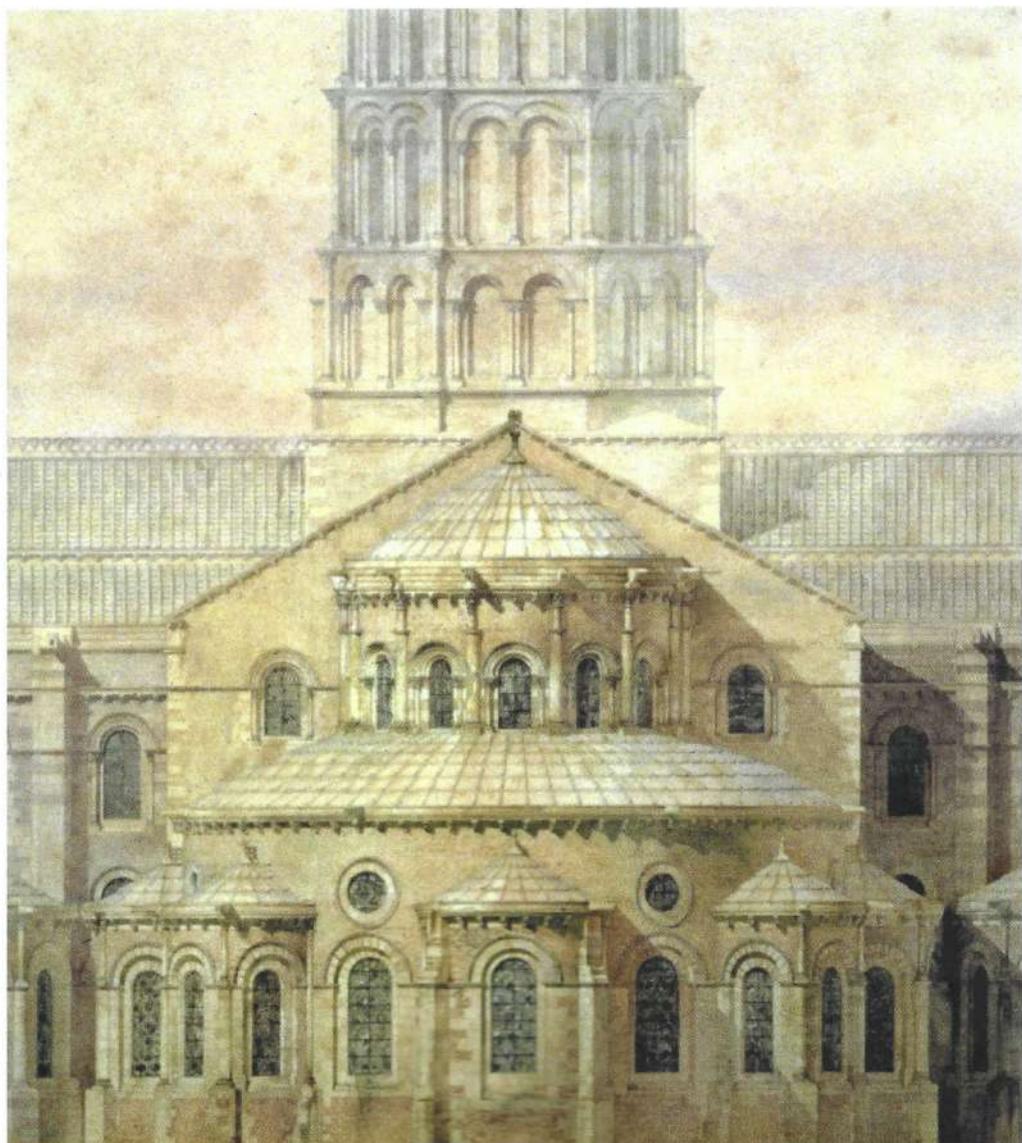

Duc in altum!

Mélanges en l'honneur
de Jean-Louis Gazzaniga

mare & martin



Du concile à l'édit (1563-1598)

Jacques BOUINEAU
Professeur émérite d'*histoire du droit*

« Toute indécence sera évitée, en sorte que les images ne soient ni peintes ni ornées d'une beauté provocante (*provocaci venustate*)¹ ». Tels sont les mots prononcés dans l'ultime séance (3 et 4 décembre 1563) du concile de Trente. La rupture avec le siècle, qui n'en est encore qu'à sa moitié, est totale. Chacun sait que le concile a pour objectif de moraliser une Église dont les comportements s'étaient fort éloignés des principes de pauvreté, de chasteté et plus généralement de détachement par rapport au monde sensible énoncés dans les Écritures : « Mon royaume n'est pas de ce monde² ». Et chacun sait aussi que l'action politique d'Henri IV visant à renforcer la puissance du roi vient en partie de la guerre civile en France, menée par des chefs aux convictions religieuses certes très affirmées, mais aux desseins personnels déletères pour l'unité du royaume.

Avec son *solo scripta*³, la Réforme avait donné un ton qui résumait tout aussi bien une manière d'envisager la foi que de concevoir la société. Mais la métamorphose qui s'opère dans la seconde moitié du XVI^e siècle ne peut pas s'expliquer par la seule action des réformés. Le Grand Schisme d'Occident, les troubles politiques en Italie au XIV^e siècle, les guerres en France, en somme l'ensemble des malheurs de l'« automne du Moyen Âge⁴ » constituent évidemment une des explications

1. Rapporté par F. A. Alberti, *La peinture facétieuse. Du rire sacré de Corrège aux fables burlesques de Tintoret*, Arles, Actes sud, 2015, p. 241.

2. Jean, 18, 36.

3. Dans son *Contre la secte phantastique et furieuse des libertins qui se nomment spirituelz*, éd. par M. van Veen, Genève, Droz, 2005, 286 p., Calvin écrit : « Combien que ceste secte soit bien diverse de celle des papistes, comme elle est cent fois pire et plus pernicieuse, neanmoins tous les deux ont ce principe commun ensemble de transfigurer l'escriture en allegorie... » (p. 76), alors que pour Calvin : « Depuis sa résurrection, quand il [Jésus] ouvre l'entendement à ses deux disciples, ce n'est pas pour leur inspirer des choses estranges et non contenues en l'escriture, mais pour leur faire entendre l'escriture mesme. » (p. 77), « Tenons nous, dis-je, à la pure et simple parole de Dieu, où il nous a pleinement révélé sa volonté... » (p. 78).

4. Pour reprendre le titre de l'ouvrage fondamental de J. Huizinga, *L'automne du Moyen Âge*, Paris, éditions Payot & Rivages, DL 2015 (Nouvelle édition, traduite du hollandais *Herfsttij der Middeleeuwen*), 495 p.

de l'« automne de la Renaissance⁵ ». Mais il y a plus encore. Entre l'arrivée des Grecs de Bessarion au concile de Florence de 1439 et la fermeture des portes tridentines se développe une manière de vivre et de sentir comme l'Europe n'en avait jamais connue jusque-là et comme elle ne devait plus en connaître depuis.

Cette période d'un peu plus d'un siècle correspond à une des délimitations possibles de la Renaissance⁶ durant laquelle l'accent est mis sur l'homme : sa manière de vivre, de sentir et d'aimer; au loin, certes, Dieu est la plupart du temps présent, mais lointain, réinterprété et absent parfois⁷. Car la Renaissance possède aussi une très forte dimension politique. Jules II, qui incarne la figure du pape mécène, est aussi un homme d'État. Saint-Pierre de Rome n'est en effet pas qu'un lieu de création artistique, il est le symbole de la convergence des chemins; *caput et cardo* en somme, comme depuis Grégoire VII les papes successifs se sont efforcés d'en réunir les conditions afin aussi que triomphe le clergé séculier sur le clergé régulier. De manière symbolique : la basilique romaine devient le plus grand édifice de la chrétienté, titre détenu jusqu'alors par l'abbaye de Cluny.

Le renforcement du pouvoir pontifical à Rome va de pair avec celui du pouvoir royal en France. Dans les années qui suivent l'assassinat d'Henri III, on cherche une légitimité nouvelle. Les états généraux de 1593 n'aboutissent pas à installer sur le trône de France l'infante Isabelle, mais l'action de la Ligue ne désarme pas et le royaume est éreinté par les attaques des factions de toute nature. Et comme la tradition du roi empereur en son royaume a déjà presque deux siècles d'âge, que François I^e a également sanctuarisé son autorité face à celle de Rome par le Concordat de Bologne de 1516, le temps est venu pour Henri IV de chercher lui aussi l'unité (I) des territoires placés sous sa juridiction. L'édit de Nantes est donc au pouvoir civil ce que le concile de Trente est à la papauté.

Il reste ensuite à faire accepter l'image nouvelle de ces pouvoirs suprêmes, pape d'un côté, roi de l'autre. Si pour ce faire l'Église recourt largement à l'art, le pouvoir royal n'est pas en reste, non seulement dans l'aspect allégorique⁸, mais aussi dans la réalité concrète⁹. Car les rejets sont innombrables; il faut donc les contourner.

5. C. Ossola, *L'Automne de la Renaissance. « Idée du Temple » de l'art à la fin du Cinquecento*, Paris, Les Belles Lettres, 2018, 494 p.

6. « La Renaissance reste toujours à définir et à redéfinir... D'ordinaire, la prudence conseille d'y distinguer nuances et étapes : pré-Renaissance, première Renaissance (Florence), seconde Renaissance (Rome). Tout cela conduisant au plus tôt à la mort de Raphaël (1520) et à la décomposition des règles strictes avec la Maniera de Michel-Ange. Ce sont là les arpentages habituels, raisonnables sûrement, trop raisonnables. » F. Braudel, *Le Modèle italien*, Paris, Flammarion « Champs arts », 2008, p. 69-70.

7. G. Minois, *Histoire de l'athéisme*, Paris, Fayard, 1998, p. 124-126.

8. F. Bardon, *Le portrait mythologique à la cour de France sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Picard, 1974, 327 p.

9. Un des exemples les plus caractéristiques est sans doute celui de l'installation des Flamands à Paris, car la mode étant à la tapisserie, bien des capitaux quittaient le

Ainsi, par exemple, le passage du jubé¹⁰ à la chaire traduit-il symboliquement la prééminence de la parole et de l'autorité, car le prêtre du haut de son panoptique voit qui est là et qui n'y est pas, qui écoute et se recueille, ou qui papillonne. La réorganisation de l'espace cultuel manifeste la soif de contrôle des âmes, dont il convient d'extirper les pensées divergentes, l'impiété, l'évhémérisme et même si la répression n'a évidemment pas attendu le concile de Trente pour se manifester¹¹, la crémation de Giordano Bruno en 1600 a frappé tous les esprits. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'affirmation du principe d'autorité ne vise pas que les athées ou les indifférents, elle s'adresse aussi à ceux qui, parlant au nom de Dieu, tiennent des discours peu orthodoxes, comme Savonarole¹², dont il convient de rappeler que la condamnation est due à un pape, Alexandre VI.

Les résistances (II) au pouvoir royal sont elles aussi protéiformes et il suffit de se souvenir d'une date, 1610, l'assassinat du roi de France sous le poignard d'un « fanatique », plus religieux que régnicole. Son geste montre bien en creux le triomphe d'Henri IV qui a réussi à faire de la religion royale la première religion de France.

I. Unité

Dans les deux exemples retenus, concile et édit, si l'unité peut à la rigueur se faire au niveau du Verbe (A), il est plus délicat de l'atteindre au sein de la société (B). Le seul moyen consiste à faire disparaître ce qu'il y a de trop personnel chez les individus, pour subsumer leur sensibilité au sein d'un personnage officiel,

royaume pour permettre l'achat des productions flamandes, or le roi entend que l'État contrôle l'économie. Cette politique, on le sait, triomphera sous Louis XIV et Colbert, où l'exemple que je cite ici deviendra la manufacture des Gobelins.

10. Même si certains sont bâtis à la Renaissance, comme celui de Sainte-Madeleine (1508-1517, Troyes), et naturellement celui de Saint-Étienne-du-Mont (1530, Paris).

11. La condamnation par l'Inquisition du *Tractatus de immortalitate animi* de Pomponazzi date de 1516.

12. Avant de prendre le pouvoir à Florence, Savonarole fait un sermon pour le Vendredi saint de 1483, assez surprenant, où on lit : « Ô tête dorée, comme je te vois pour l'amour de moi souillée, transpercée et d'épines couronnée. Ô douce poitrine, que signifie cette grande plaie? Que signifie cette ouverture? Que signifie tout ce sang? Hélas! comme je te vois pour l'amour de moi si cruellement ouvert. Ô croix cruelle, ne reste pas tant dressée, ramollis un peu ta dureté, incline-toi que je puisse toucher un peu mon très doux seigneur. Quelle flèche, quel arc plus tendu, quelle épée plus acérée pourrait en tournoyant pénétrer le diamant? Toi, Jésus, tu as pénétré nos esprits, toi, Jésus, tu les as tous rendus amoureux. Ce jour m'a si fortement blessé et réchauffé le cœur que mon âme se languit d'amour. Ô douce blessure. Ô suave plaie, Ô amour... », traduction d'A. Kraatz, *Luxe et luxure à la cour des papes de la Renaissance*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 170.

une *persona* en somme¹³, structurée autour de ce que Pierre Legendre appelle le Tiers-garant, l'institution ecclésiastique dans un cas, l'État dans l'autre.

A. Verbe

Du côté de l'Église l'unité par le Verbe passe par le dogme, relayé par certains universitaires – comme Dominique Soto¹⁴ (1494-1560), professeur à Salamanque, que Charles Quint choisit pour premier théologien lors du concile – souvent plus intellectuels qu'hommes d'action, ce qui est le cas de Soto, qui non seulement refuse l'évêché de Ségovie, mais encore démissionne du poste trop politique de confesseur de l'empereur.

Le Verbe emplit l'art baroque lancé par Francesco Borromini (1599-1667), et dont la figure emblématique est évidemment Le Bernin¹⁵ (Lorenzo Bernini, 1598-1680), qui achève la basilique Saint-Pierre par la fameuse colonnade, mais aussi, à l'intérieur, par la chaire et le baldaquin de bronze. Les images accompagnent le Verbe baroque, un peu partout en Europe, mais principalement en Italie et dans les territoires de la mouvance germanique ; et comme l'informatique connaît aujourd'hui la « captologie¹⁶ », les événements politiques sont récupérés par le discours ecclésiastique¹⁷ tridentin, qui met l'accent sur les sacrements et la discipline.

Le Verbe politique suit un mouvement analogue qui ne surprend pas dans la mesure où, très politique lui-même¹⁸, le concile de Trente a été précédé dans l'empire par des colloques religieux¹⁹ à vocation irénique à l'égard des protestants. Il faut aussi se souvenir que Pie V a été Grand Inquisiteur avant d'être pape et que dès 1536 Paul III insuffle un esprit neuf dans l'Église, en nommant

13. On voit bien ce passage dans Hyante et Clymène offrant un sacrifice à Vénus (v. 1600 – Paris, musée du Louvre) de Toussaint Dubreuil (Paris, v. 1561 – *id.*, 1602) où la maniera de la Renaissance a cédé la place à une élégance raffinée.

14. *De la nature et de la grâce* (1549), *Commentaires sur l'Épître aux Romains* (1550) et un certain nombre de traités : *De Justitia et jure*, *De pauperum causa*, *De cavendo jura-mentorum abusu*, etc.

15. En France, Le Bernin n'a pas de succès ; les plans qu'il établit pour le Louvre sont écartés au profit des canons de l'art antique, que l'on retrouve dans le dôme des Invalides ou dans la chapelle du château de Versailles. En revanche la chapelle de la Sorbonne ou celle du Val-de-Grâce suivent le style romain, inauguré par l'église des Feuillants (disparue aujourd'hui) avec un vaisseau unique, selon les recommandations du concile de Trente.

16. Dont la fonction consiste à « rendre les consommateurs de plus en plus dépendants des outils connectés », G. Pitron, *L'enfer numérique*, Paris, éditions Les liens qui libèrent, 2021, p. 222.

17. Ce que l'on voit très bien par exemple avec l'image de la Vierge, puisque la victoire sur les Turcs à Kahlenberg en 1683 a eu lieu le jour de la fête de Marie, le trentième jour après l'Assomption.

18. La papauté ne pouvait pas perdre la partie ; il y allait de sa survie.

19. Le premier se tient à Haguenau en 1540, sur initiative impériale.

des hommes nouveaux qui, réunis en commission, ont pour mission de suggérer des réformes²⁰ à la Curie avant même l'ouverture du concile.

En France, ce mouvement romain est contrecarré par des initiatives alternatives. D'abord, l'Inquisition ne peut pas s'implanter dans le royaume, car le Parlement s'oppose à sa création, ensuite voient le jour des juridictions royales concurrentes aux officialités pour assurer la répression, dont le plus bel exemple est évidemment la Chambre ardente du Parlement de Paris, créée en 1547. Mais en outre, l'importance numérique des protestants, leur structuration²¹, leur puissance sociale conduisent à la création d'une sorte d'État dans l'État dans le sud-ouest du royaume, dominé par la forte personnalité du roi de Navarre, le futur Henri IV.

En Angleterre le mal est bien plus grand encore puisque Henry VIII spolie totalement l'Église catholique et que sa fille, la soi-disant « reine vierge », devient le chef d'une Église réservée au dieu insulaire. Et au demeurant qu'il s'agisse de la Suède, de la Prusse, ou d'autres, la foi devient un appendice de la politique intérieure et internationale des souverains. Si tous, Église et pouvoirs politiques poursuivent l'objectif d'être *caput et cardo*, l'unité ne se fait plus chez quiconque dans un ensemble unique, mais déjà en 1075 la rupture avec les Grecs était consommée depuis quatre lustres.

La véritable unité ne se réalise-t-elle pas grâce à certaines initiatives humaines, condamnées moralement par une Église que les protagonistes ont toujours servie ? L'exemple le plus éloquent me paraît en être Henri II et Diane de Poitiers²². Or Henri jette aussi les bases d'une monarchie *absoluta*, déliée de toute entrave y compris de celle de l'Église. Henri IV de son côté, par l'édit, ne fait que prendre acte des évolutions et conserver le royaume absolu au sein d'une Église relative²³.

B. Société

Les retombées de ces politiques pour l'individu se manifestent au premier chef par la réaffirmation de la soumission du corps à l'âme, reprenant un classique de la pensée chrétienne et condamnant *de facto* la perception néoplatonicienne de la Renaissance. Mais les dispositions tridentines vont plus loin encore : l'homme

20. Le rapport de cette commission, *Consilium de emendanda ecclesia* (conseil sur la réforme de l'Église), est sévère : la pastorale n'occupe pas la place qu'elle devrait, la pratique financière de l'Église est à reprendre, le pape a trop de pouvoirs, etc.

21. En 1571 se tient le premier synode des Églises réformées de France, qui adopte une confession de foi, la « Confession de La Rochelle ».

22. « De l'homme total à l'homme éclaté », in J. Bouineau (dir.), *Hommage à Marie-Luce Pavia. L'homme méditerranéen face à son destin*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 189-226 (spéc. p. 200-201).

23. Au sens où je parle des monarchies relatives, *Traité d'histoire européenne des institutions (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Litec, 2009, p. 305-448.

ne se contente pas d'être peccamineux, il est empêtré dans une enveloppe corporelle qui lui rappelle à chaque instant la menace du Mal et la seule échappatoire possible : la foi²⁴. On va donc mettre l'accent sur l'enseignement, de manière à pouvoir forger un *homo novus*.

Dans l'Église, les prêtres seront désormais formés dans des séminaires. La notion de carrière ecclésiastique devient dès lors acceptable ; elle est très en vogue en Espagne où les curés sont recrutés par concours, sous l'autorité des évêques et le contrôle de la Chambre de Castille, et que l'on n'hésite pas à associer le lucre et les honneurs au service divin, puisque l'idée consiste à les faire débuter dans une paroisse pauvre et, en fonction de leurs mérites reconnus, de les faire accéder à des paroisses plus lucratives. Au demeurant, l'objectif de la formation, quelle qu'en soit l'institution, consiste à demander aux élèves de correspondre à un modèle. L'idée peut apparaître comme un truisme, mais le tour pris avec la montée en puissance de l'administration ecclésiastique et de l'appareil d'État fait triompher la *persona*²⁵.

Dans toute l'Europe, les régnicoles sont désormais définis par leur ordre d'appartenance, bien sûr, mais aussi leur niveau de fortune – ce qui est très vrai dans les aristocraties marchandes comme les Pays Bas – et plus généralement leur foi, voire la prise en compte d'autres caractéristiques. Mais jamais par l'expression de leur sensibilité, sauf à être pour cette dernière canalisée au sein d'un modèle de convenances. La même orientation se retrouve au sein de l'État régi par l'édit de Nantes avec le triomphe définitif du *jus proprium* contre les coutumes et le *jus commune*. L'art en porte la trace et à une exaltation du corps des adolescents, conforme au néoplatonisme ambiant, va se superposer progressivement une mise en scène du corps de la femme. Certes « le nu féminin... passerait facilement pour un symbole de l'art de la Renaissance... il est probable que, jusqu'à la fin, [il] suscita dans le public une émotion qui n'était pas purement artistique²⁶ », mais on passe désormais sous silence la perfection philosophique que révélaient les proportions parfaites du corps masculin. Car ce qui triomphe au concile de Trente traduit une vision du monde radicalement opposée à celle du néoplatonisme²⁷.

24. M. Barasch, *The Language of Art. Studies in Interpretation*, New York, UP, 1997, p. 12.

25. J. Bouineau, « Individu, religion, pouvoir dans l'histoire européenne », in A. Sedjari, *Pouvoir et contre pouvoir à l'heure de la démocratie et des droits humains*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 81-106.

26. B. Jestaz, *L'art de la Renaissance*, Paris, Citadelles et Mazenod, 2007 (Nouv. éd.), p. 30.

27. L'opposition entre deux lectures des textes dans les religions révélées se traduit par deux manières d'être au monde ; on la trouve dans le christianisme sous diverses formes – pour ce qui nous intéresse ici, le catholicisme, il s'agit d'un accent mis sur l'institution – mais elle existe aussi en islam au niveau philosophique dans l'opposition entre *taqlîd* et *ijtihâd*, et de même dans le judaïsme, avec par exemple les divergences contemporaines entre la position de D. Horvilleur et la pratique soutenue par le gouvernement de M. Natanyahou en Israël.

Le truchement utilisé par le concile consiste à faire intégrer les interdits par les fidèles; au niveau du royaume, la mise en scène du personnage du roi, qui n'est certes pas une invention d'Henri IV, s'appuie sur un autre allié : le contrôle du niveau de conformité des comportements individuels au dogme émis. Le tempo avait été donné par Latran IV et l'édition de l'obligation annuelle de la confession et on le retrouve dans les comportements observés sur les réseaux dits sociaux à l'heure de l'informatisation des relations humaines et du conformisme généralisé. Dès lors une question simple se pose : est-ce la foi ou la religion que le concile réintroduit au sein de la société et dans le comportement des individus? Est-ce la puissance de l'État ou celle d'un individu que l'édit de Nantes couronne? Énoncer ces ambiguïtés permet de comprendre les résistances qui se dressent contre ces textes.

II. Résistances

En dépit des alliances entre la papauté et les pouvoirs civils, dont la victoire de Lépante manifeste le triomphe, les deux structures ont des intérêts divergents et si l'Église accompagne la victoire royale du catholicisme en France au moment des Guerres de religion, l'échec de Pie V est absolu en Angleterre²⁸. Les revers du pouvoir civil sont eux aussi cuisants : l'édit de Nantes est désavoué par le durcissement royal contre les protestants à partir de 1679, mais surtout la signature de l'édit de Fontainebleau en 1685 change radicalement le cap de la politique royale avec des conséquences désastreuses pour le royaume. Ces échecs ont partie liée avec les résistances douces (A) ou violentes (B) qui se dressent contre le discours unitaire du concile et de l'édit.

A. Résistances douces

En cas de désaccord profond, mais si l'on ne tient pas à bouleverser le monde, on peut résister – plus que se révolter – aussi bien au niveau des structures que dans son for intérieur.

L'Église offre une forte figure, celle de Charles Borromée, qui passe pour avoir été un fidèle zélateur des décisions tridentines et de leur mise en application, ce qu'il fut effectivement. Dès lors, pourquoi parler à son sujet de résistance douce? On sait que le neveu de Pie IV – officiellement opposé au népotisme – a été nommé cardinal à 22 ans, alors même qu'il n'avait pas été ordonné prêtre. Or ce jeune homme montre très vite qu'il est un vrai pasteur. Son action pendant

28. « La bulle *Regnans in excelsis* (1570) de condamnation à l'encontre d'Elisabeth I^e ne suffit pas à faire détrôner la souveraine; bien plus : cette bulle est la dernière de l'histoire prononcée par la Curie contre un prince régnant et attisera pour des siècles l'anti-papisme anglais. »; J. Bouineau, *Traité d'histoire européenne...*, op. cit., p. 9.

la peste de Milan est bien connue, mais elle ne doit pas faire oublier le zèle qui fut le sien dans son action pastorale. Et c'est bien ce sacrifice de sa personne à la charge dont il avait été investi qui montre que la macule initiale peut disparaître grâce aux œuvres personnelles. Belle mise en application des principes du christianisme qu'il a pour mission d'offrir en exemple; belle réponse aux protestants. La résistance consiste ici à ne pas céder à la facilité, mais à toujours veiller à accomplir sa mission; ce qui permet de démontrer que le concile de Trente n'est pas réductible à un ensemble coercitif.

Le cas des jésuites peut également être rappelé dans une logique comparable. [*Oboedire] perinde ac cadaver*, on connaît la formule. Prise en mauvaise part elle peut sembler une caricature de l'absolutisme tridentin. Si l'on veut bien considérer les apports positifs de l'ordre, on se remémorera les missions lointaines, qui font rayonner l'Église et la culture chrétienne, les séminaires pontificaux, les écoles gratuites pour pauvres. Et là encore, quelques noms surplombent les premiers temps de l'ordre : Pierre Casinius pour le monde germanique, Edmond Auger pour la France. Mais l'ordre est un État dans les États et peut-être bien aussi au sein de l'Église : sa rigueur et l'oblation de soi vont bien au-delà des injonctions tridentines.

Et pour prendre un dernier exemple de cette résistance douce, je ne peux passer sous silence les relations entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. L'ordonnance de Blois (1579) permet à Henri III de faire entrer un grand nombre des dispositions tridentines sans intégrer directement les canons conciliaires dans le droit public français. Le synode des Églises réformées de France (1571), qui aboutit à la « Confession de La Rochelle » – que j'évoquais plus haut – est-il à classer dans la même catégorie? L'État calviniste qui en sort, dans le Sud-Ouest, a véritablement des allures de structure parallèle, en marge des institutions du royaume. Mais il faut noter d'une part qu'il ne se crée véritablement qu'au lendemain de la Saint-Barthélemy et que l'on peut raisonnablement penser qu'il en est une des réponses, et d'autre part que cet État dans l'État a à sa tête Henri de Navarre qui saura promulguer le texte le plus intelligent à mes yeux de toutes les dispositions royales : l'édit de Nantes.

Mais la résistance douce s'exprime aussi dans les esprits. Les réserves mentales des protestants, des juifs et de beaucoup d'autres sont bien connues et je ne m'y attarderai pas. J'aimerais ici souligner l'importance de certaines plumes, au premier rang desquelles Montaigne et Marguerite de Navarre. Ni l'un ni l'autre ne souhaite se dresser contre l'ordre royal, et si Marguerite a des sympathies pour les réformés, Montaigne demeure fidèle au catholicisme. Mais tous deux prônent en fait la tolérance²⁹ et une troisième voie. *Cedant arma togae*. Leur toge est en fait une plume et leur masse d'arme l'intelligence.

29. « Montaigne défie et il renverse les idées admises. Comme il défend les sorcières et les "cannibales", il restaure la cohérence de personnages que tous considéraient comme déconcertants et suspects, et qu'il croit calomniés. Il inverse les défaites en victoires :

Plus généralement – et avant la fin du concile – on voit se constituer des unions qui, bien que fondées sur d'autres bases que celles qui ont cours à la même époque dans les milieux néoplatoniciens, n'en désavouent pas moins les canons officiels. Le plus célèbre d'entre eux est évidemment le couple formé par Henri II et Diane de Poitiers – déjà évoqué –, fort différent de ce que sera celui d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Le château d'Anet mérite qu'on s'y attarde à ce propos et je le ferai bientôt³⁰.

Mais la résistance peut être plus rauque : *La Vocation de saint Matthieu* (1599/1600, Rome, église Saint-Louis-aux-Français) constitue « une rupture, mais surtout la sublimation de ce qui n'est plus possible sur terre : le lien direct à Jésus, sous les traits d'un *ragazzo* tel que Le Caravage les fréquentait, par le truchement de la lumière et l'écrasement des ombres. Alors certes, rupture avec le temps et les normes, mais par-delà le temps et en essentialisant les normes³¹ ».

B. Résistances violentes

La mise en regard des conséquences du concile de Trente et de l'édit de Nantes nous place, comme toujours dans nos disciplines, en face de la relation entre les hommes et les structures.

La plus violente opposition structurelle provient à mon sens d'Angleterre et se dessine peu à peu au cours et à l'issue du concile et met en place une politique civile qui ne ressemble en rien à celle qui sera adoptée par Henri IV. Henry VIII bien sûr, mais surtout Élisabeth I^e sa fille pulvérissent l'ordre romain. Car il ne s'agit pas seulement de piller les ressources de l'Église, d'assassiner les symboles d'opposition, comme Thomas More, il s'agit de mettre sur pied un contre ordre. Les Anglais nationalisent le message chrétien et la reine cumule les titres de chef du *commonwealth*³² et de l'Église anglaise par l'Acte de suprématie de 1559, confirmant celui de 1543, et se métamorphose en *Supreme Governor* (gouverneur suprême) de cette entité politique en train de naître. Il convient de noter le mot utilisé : « gouverneur ». C'est-à-dire que, contrairement à ce qui avait cours jusque-là dans les États catholiques, où le chef de l'Édit était investi d'un *honor*, l'Angleterre abandonne l'idée de mission pour mettre l'accent sur ce qui est devenu de nos jours la « gouvernance ».

la vie d'Alcibiade fut la plus noble et la plus pleine; Julien était le bienfaiteur de son peuple, et il n'a pas été vaincu par le Galiléen. »; G. Nakam, « Sur deux héros des Essais, Alcibiade, Julien l'Apostat », *Actes du Congrès de l'Association Guillaume Budé*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, p. 669.

30. J. Bouineau, *Art et politique à la Renaissance, Essai d'interprétation juridique*, à paraître.

31. *Ibid.*

32. Selon le nom que lui donnera Cromwell lorsqu'il y aura besoin de nommer ce qu'est le royaume d'Angleterre et que l'on traduit de manière fort discutable par « république ».

Cette violence structurelle n'a pas été immédiatement sanctionnée par Rome, puisque l'excommunication de la reine date de 1570, soit sept ans après la fin du concile. Mais désormais le royaume et sa religion particulière ont partie liée. La détestation envers la France ne connaîtra plus de bornes lorsque Jacques II, francophile et plus encore sera acculé à la démission. Il ne semble pas y avoir eu d'obstacle juridique à ce départ, puisque les faits priment sur les théories et on sait que le moment de son « abdication » est daté du jet qu'il fit du grand sceau d'Angleterre dans la Tamise. Un geste matériel, donc. Il est vrai que la France venait d'adopter l'édit de Fontainebleau et les Anglais, préférant les catholiques aux athées, les protestants aux catholiques et les anglicans aux protestants avaient là un fort alibi pour durcir le ton.

Si l'esprit de tolérance qui avait prévalu dans l'édit de Nantes n'avait pas eu d'effet de l'autre côté du Pas-de-Calais, il serait sans doute abusif d'assimiler l'anglicanisme à la liberté religieuse. Cette branche de la Réforme a plus servi de prétexte pour étayer les prétentions parlementaires à participer à la gestion du *commonwealth* – et ce depuis 1589 avec Smith et 1604 avec Coke – que de voie pour l'émancipation des régnicoles et la tolérance philosophique. On ne trouve dans l'île aucun équivalent au décret du 2 prairial an III qui, en France, autorisera le libre usage des bâtiments cultuels, y compris pour les cérémonies religieuses. Il est vrai que l'on sera en France dans le premier régime de séparation de l'Église et de l'État, ce qui n'a rien à voir avec la situation insulaire où les catholiques sont pourchassés et les protestants simplement tolérés.

Doit-on en conclure que la politique religieuse des Tudors, reprise sans solution de continuité depuis – y compris sous Cromwell³³ – constitue un élément de la nouvelle « violence légale » d'outre Manche, « premier État-monde, par la grâce de Dieu et le sacrifice de sa reine vierge³⁴ » ?

Le Caravage symbolise à mes yeux la révolte des hommes. Elle ne ressemble pas à la froideur compassée qui accompagne la mise en place du nouvel ordre dans la grande île. Elle émane d'un méditerranéen, profondément chrétien, viscéralement humain qui s'en prend aux structures d'ordre pour faire jaillir la misère sublime des hommes.

Il ne pouvait qu'être condamné et il le fut. Quel représentant de la hiérarchie ecclésiastique peut en effet accepter de voir une prostituée servir de modèle à des scènes de l'Histoire sainte ? Or Fillide Melandroni, dite Phyllis, sert pour *Sainte*

33. L'art. 15 de l'*Instrument of government* (1653) est ainsi rédigé : « Tous ceux ayant donné des conseils, assisté ou encouragé la rébellion de l'Irlande seront privés à vie du droit d'éligibilité et du droit de vote lors de l'élection d'un membre du Parlement. Il en sera de même de ceux professant la religion catholique romaine ». Mais ce sont surtout les art. 35 et suivants qui traitent de la religion ; l'art. 37, qui prévoit sans humour la liberté religieuse, précise *in fine* : « Cette liberté ne bénéficiera pas aux Catholiques et aux Épiscopaliens, ni à ceux qui, sous couvert de professer le Christ, proclament et pratiquent la licence ».

34. J. Bouineau, *Art et politique..., op. cit.*

Catherine d'Alexandrie, Portrait d'une courtisane, Marthe et Marie-Madeleine et Judith décapitant Holopherne; Maddalena Antognetti, dite Lena, est la Vierge de la *Madone des Pèlerins*; et une prostituée enceinte qui s'est jetée dans le Tibre est la Vierge dans *La Mort de la Vierge* du moins certains l'avancent-ils³⁵. Peut-on accepter pareillement de considérer que l'amant le plus durable (Mario Minniti) puisse servir de modèle au *Joueur de luth*, au *Garçon à la corbeille de fruits*, ou à *Bacchus* (1596/1597, Florence, galerie des Offices)? Pire encore, que l'amant de passage soit *Saint Jean Baptiste* ou *L'Amour vainqueur*.

35. *Ibid.* Je suggère de se reporter à la magistrale analyse que G. Careri, *Caravage. La peinture en ses miroirs*, Paris, Citadelles et Mazarin, 2015, p. 274-281, fait de ce tableau et qu'il termine par ces mots : « La solution choisie par Caravage pour représenter le corps d'une femme qui diffère de toute autre par sa naissance, par sa maternité et sa mort, tout en étant pleinement femme, est loin d'être un blasphème. Son audace consiste à ne pas occulter l'humanité que Marie partage avec les autres femmes... ».